

## **Comment les décisions de financement de NGen sont-elles prises?**

NGen recueille des fonds auprès de diverses sources publiques et privées afin d'investir dans des projets de leadership technologique et des initiatives stratégiques écosystémiques qui renforcent les capacités de fabrication de pointe de calibre mondial au Canada.

Les projets de leadership technologique sont des projets collaboratifs dirigés par l'industrie qui intègrent la recherche, les technologies et les capacités de fabrication aux solutions de fabrication novatrices de pointe qui peuvent être adoptées par les fabricants et commercialisées au Canada et dans le monde entier.

Les initiatives stratégiques écosystémiques sont des activités dans lesquelles NGen souhaite jouer un rôle de premier plan afin de renforcer les capacités de l'écosystème de fabrication de pointe du Canada. Elles comprennent notamment des activités qui font la promotion et la mise en valeur des capacités de fabrication de pointe du Canada, des rapports qui définissent et analysent les débouchés commerciaux stratégiques pour les entreprises canadiennes, des initiatives de soutien au réseau pancanadien de grappes de fabrication de pointe de NGen, ainsi que des initiatives visant à promouvoir le développement des compétences, à attirer les jeunes et les groupes sous-représentés au sein de la main-d'œuvre de fabrication de pointe du Canada et à améliorer les capacités de gestion.

### **Rôle du conseil d'administration**

Le conseil d'administration (CA) de NGen conseille et approuve les priorités que nous fixons dans notre plan stratégique quinquennal et nos plans d'entreprise annuels.

Le CA détermine les critères stratégiques que nous appliquons à tous nos projets et initiatives écosystémiques. Ceux-ci doivent être transformateurs, collaboratifs, appliqués, avoir un potentiel important de commercialisation et contribuer à l'écosystème de fabrication de pointe du Canada. Le CA approuve le niveau auquel NGen gère les risques financiers liés aux projets et aux initiatives que nous finançons. Il approuve le taux utilisé par NGen pour facturer les frais d'administration des projets. Le CA examine également la performance du portefeuille de projets de NGen. Les résultats des projets sont communiqués au CA.

Le CA de NGen n'approuve pas, ne sélectionne pas et n'examine pas la performance d'un projet individuel. Tout membre du CA ayant un intérêt financier ou autre dans une organisation qui présente une demande ou qui est considéré comme partenaire d'un projet de leadership technologique ou d'une initiative stratégique écosystémique financé par NGen doit divulguer

son intérêt au CA et se récuser de toute discussion ou décision prise par le CA relativement à ce projet ou à cette initiative.

### **Projets de leadership technologique**

Le personnel de NGen détermine les priorités de financement stratégiques qui doivent être approuvées par le CA.

L'équipe de projets de NGen :

- gère les appels à projets de leadership technologique;
- assure la confidentialité des renseignements de nature délicate;
- examine les déclarations d'intérêt pour vérifier si les demandes sont admissibles au financement;
- conseille les demandeurs de projet en ce qui concerne les critères d'admissibilité, les partenaires potentiels du projet et les plans de PI et de commercialisation;
- fait preuve de diligence raisonnable à l'égard des partenaires potentiels des projets et de l'écosystème afin de vérifier s'ils ont la capacité financière d'entreprendre des projets, s'ils se conforment aux dispositions canadiennes en matière de sanctions et s'ils ont mis en place des mesures appropriées d'atténuation des risques;
- gère le processus d'approbation et de sélection des projets, qui est entrepris par des groupes d'experts indépendants de l'industrie;
- facilite la collaboration avec les partenaires de projets;
- négocie des contrats de financement sous forme d'accords-cadres de projet avec les partenaires de projet approuvés;
- assure le suivi et la production de rapport sur l'état d'avancement des projets et des initiatives écosystémiques.

Toutes les propositions de projets sont évaluées en fonction des réponses fournies par les promoteurs aux questions posées dans les demandes de financement. Les demandes sont évaluées par des groupes d'experts indépendants de l'industrie dont l'anonymat est protégé tout au long du processus d'évaluation. Les décisions de sélection des projets sont prises uniquement par les experts indépendants de l'industrie qui ont examiné les demandes de projet.

Les résultats de l'évaluation des projets sont communiqués au partenaire principal de chaque proposition de projet à la suite d'une réunion de sélection des projets. Les demandes de projet

dont le financement n'a pas été approuvé peuvent être révisées et soumises à nouveau pour être prises en considération dans le cadre d'appels à propositions ultérieurs.

L'approbation finale du financement du projet est faite par le PDG de NGen lors de la conclusion d'un accord-cadre de projet entre NGen et les partenaires du projet concernés. Le PDG de NGen ne peut pas sélectionner un projet s'il n'a pas été approuvé par un groupe d'experts indépendants de l'industrie. Toutefois, à la suite d'une décision d'un comité d'évaluation, le PDG peut refuser d'approuver un projet dans les cas suivants :

- les partenaires du projet ne sont pas en mesure de signer un accord-cadre de projet avec NGen;
- les plans du projet sont modifiés à un point tel qu'ils rendent le projet inadmissible ou modifient fondamentalement la nature ou la faisabilité du projet;
- il est déterminé que, pour des raisons financières ou autres, le projet ne peut être entrepris dans les délais prévus.

Toutes les décisions relatives au financement et à la sélection des projets sont entièrement documentées et disponibles à des fins de vérification.

### **Initiatives stratégiques écosystémiques**

Le personnel de NGen détermine les priorités de financement stratégiques qui doivent être approuvées par le CA.

L'équipe de NGen :

- propose des initiatives stratégiques écosystémiques aux fins d'approbation par l'équipe de direction et le PDG de NGen;
- gère les demandes de propositions pour les initiatives écosystémiques, examine les demandes d'admissibilité et fait preuve de diligence raisonnable à l'égard des partenaires de l'écosystème;
- définit un énoncé des travaux pour chaque initiative spécifiant les avantages pour l'écosystème, les jalons, les délais et les coûts.

L'équipe de direction de NGen :

- détermine si une initiative stratégique écosystémique doit être financée en fonction des mérites de son énoncé des travaux et de sa contribution aux objectifs stratégiques définis dans les plans d'entreprise quinquennal et annuels de NGen;

- approuve le financement d'initiatives écosystémiques jusqu'à concurrence de 100 000 \$;
- approuve le financement s'il s'agit d'une initiative devant poursuivre une initiative déjà approuvée;
- évalue et approuve les demandes de propositions pour les initiatives de plus de 100 000 \$.

Les énoncés des travaux pour les initiatives écosystémiques sélectionnées sont intégrés aux contrats conclus avec les partenaires de l'écosystème et qui définissent le rôle de NGen dans l'initiative et les droits de NGen en ce qui concerne les produits livrables de l'initiative. Les contrats sont approuvés par le PDG de NGen après acceptation du ou des partenaires de l'écosystème concernés.

Toutes les décisions de financement et de sélection de l'initiative stratégique écosystémique sont entièrement documentées et disponibles à des fins de vérification.

### **Règlement des différends**

En cas de contestation de l'approbation de projets de leadership technologique ou d'initiatives stratégiques écosystémiques, la décision peut faire l'objet d'un recours auprès du président du comité de gouvernance et de conformité de NGen, au seul motif que les procédures de décision de financement de NGen n'ont pas été respectées.

### **Transparence**

Tous les processus de sélection et d'approbation des projets de leadership technologique et des initiatives stratégiques écosystémiques sont conformes aux accords de contribution de NGen avec les autorités compétentes dont NGen tire son financement et sont approuvés par ces autorités.

Tous les processus sont décrits dans les lignes directrices de financement publiées sur le site Web de NGen lors du lancement des appels à propositions.